

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 538

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Juillet 2011

« Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées il n'y en a qu'une seule qui soit bonne. On ne la rencontre pas toujours en parlant ou en écrivant ; il est vrai néanmoins qu'elle existe, et que tout ce qui ne l'est point est faible, et ne satisfait pas un homme d'esprit qui veut se faire entendre. »

(La Bruyère)

Magnat

Le scandale récent du journal *News of the World* projette au premier plan de l'actualité le personnage de Rupert Murdoch, directeur de la publication et *magnat* de la presse.

La prononciation de ce mot prête à confusion. Convient-il de dire « magh'na » (comme magma) ou « mania » (comme maniable) ?

Selon les anciens dictionnaires (Litttré, Lachâtre, Larousse du XX^e siècle) *magnat* (du latin *magnus*) doit se prononcer en séparant le *g* du *n*. Mais nos modernes usuels ont résolument adopté la méthode « ni pour ni contre bien au contraire » en se prononçant pour les deux formes.

Seul le Robert Plus concède : il est plus élégant de prononcer séparément le *g* et le *n* comme dans « diagnostic ».

(Défense du français, N° 538, juillet 2011)

« Référents »

« Nous mettons à votre disposition des Référents Qualité » promet un prospectus publicitaire.

Cela doit probablement vouloir dire quelque chose. Mais quoi ?

Le Petit Robert, à qui pourtant rien n'échappe de ce qui est dans le vent, ne voit en ce substantif qu'un terme de linguistique.

Ce calque de l'anglais *referent* ne concerne que le domaine de la linguistique : ce à quoi renvoie un signe linguistique. Mots dont les référents sont extérieurs (intérieurs) au langage.

Son extension au domaine commercial est abusive.

(Défense du français, N° 538, juillet 2011)

« Slice »

Certains commentateurs de parties de tennis emploient encore l'expression « balles slicées » au cours de leur reportage. Ce qui, on en conviendra, est nettement plus clair, pour l'auditeur, qu'un terme français équivalent.

To *slice* signifie « couper, trancher ». En terme de tennis, il s'agit d'une *balle coupée*. « Le revers coupé est son point faible. »

De même que l'usage immodéré de l'anglais est le point faible de maints reporters sportifs.

(Défense du français, N° 538, juillet 2011)

« Spin-off »

« Elle est devenue indépendante à la suite d'une opération de spin-off. »

Angl. : profit, avantage inattendu, retombées ; essaimage ; scission. Pratique par laquelle une entreprise incite ses salariés à créer leur propre entreprise.

Le Dictionnaire des termes officiels de la langue française recommande la traduction *essaimage*.

(Défense du français, N° 538, juillet 2011)

« Strapping »

« Elle ne se sépare jamais de son petit strapping au-dessus du genou droit. »

L'adoption indiscriminée de termes anglo-saxons nous procure encore celui-ci : *strapping* : « courroie, sangle, bandage ».

Méd. : bande souple adhésive utilisée à des fins préventives, palliatives ou curatives, qui permet de maintenir la partie du corps sur laquelle elle est appliquée.

Terme recommandé : *bandage de contention*.

(Défense du français, N° 538, juillet 2011)

« Trend »

« La Suisse romande a commencé à se rendre compte que les *trends* viennent souvent de Suisse alémanique » remarque un hebdomadaire romand.

Et plus encore d'outre-Atlantique, pourrait-on ajouter.

Que penseraient les lecteurs de cette publication si le rédacteur s'était avisé d'user de mots français obsolètes tels que *mode*, *tendance*, *vogue*, etc. ?

(Défense du français, N° 538, juillet 2011)